

Interventions de :

Jean-Louis Bal, Directeur des énergies renouvelables à l'ADEME
Philippe Pelletier, Président du Comité Bâtiment du Grenelle de l'environnement
 Avec **Emmanuel Gravier**, Président de la CSEEE



« Les entreprises travailleront différemment parce que l'offre de services est une chaîne dans laquelle presque tous les métiers verront leur qualification évoluer et les frontières avec d'autres métiers se modifier. »
 Philippe Pelletier

« Ces objectifs, la gauche et la droite se les sont appropriés et les ont inscrits dans notre charte républicaine. En cas d'alternance politique, on peut penser qu'ils seront durables, du fait même qu'ils soient votés. Pour une fois, s'est produite une sorte d'osmose entre une volonté émise par la société et des textes relayés par les pouvoirs politiques ! »
 Philippe Pelletier

« La plus grande part du chantier concerne la rénovation énergétique des bâtiments existants. Sujet à la fois essentiel et passionnant, car il s'agit de convaincre les détenteurs de ces actifs, tout comme ceux qui les occupent, à investir maintenant afin d'éviter que les charges de demain ne s'envolent. » Philippe Pelletier

Ce que le Grenelle de l'Environnement va changer dans nos métiers : Comment se préparer ?

Enjeux et perspectives de la performance énergétique pour les professionnels du bâtiment

Philippe Pelletier démontre ici le caractère pérenne des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Un contexte dans lequel les entreprises du bâtiment doivent s'inscrire dès à présent, malgré la crise à laquelle elles font face aujourd'hui, et en relation avec les différentes compétences liées au financement, à l'étude et à l'installation.

Nous allons vivre de vraies mutations. Les entreprises travailleront différemment, non seulement du fait des matériaux et des équipements innovants mis en œuvre, mais aussi parce que l'offre de services est une chaîne dans laquelle presque tous les métiers verront leur qualification évoluer et les frontières avec d'autres métiers se modifier. Cette chaîne de services accompagnera le grand mouvement vers la performance énergétique dans les bâtiments. Les transformations engendrées vont créer de la croissance, à terme, et modifier la façon dont chacun utilisera les bâtiments. Je crois à cette révolution verte, que j'imagine tranquille, se produira de façon résolue. Si certains pensent que l'on va trop vite, d'autres dont je fais partie, montrent que nous sommes dans un courant d'évolution raisonnable. Raisonnable dans le sens où il correspond bien à ce que nous voulons vivre, c'est-à-dire, de gérer des biens plus économes et faire en sorte que le niveau des charges relatif aux bâtiments soit maîtrisé.

On peut se demander s'il s'agit là d'un effet de mode ou d'un mouvement durable aux yeux de l'entreprise. Il me semble que nous avons des signes forts qui montrent que nous sommes en train de construire un parcours bien enraciné. L'action politique, de la gauche comme de la droite, a sanctuarisé ce débat dans une loi récente. Il s'inscrit donc dans la durée. Je ferai deux observations à ce sujet...

Tout d'abord, la loi appelée Grenelle 1, votée le 3 août 2009, reprend les objectifs du Grenelle, c'est-à-dire les perspectives d'économie d'énergie qui nous conduisent jusqu'à l'année 2050, en fixant une consommation moyenne de tous nos bâtiments à 50 kW/m² par an...

sachant que les bâtiments actuels consomment en moyenne 5 fois plus d'énergie aujourd'hui. À l'Assemblée Nationale, comme au Sénat, cette loi a été votée par la quasi-unanimité des parlementaires. Il y a là de quoi tirer un enseignement, car ces objectifs, la gauche et la droite se les sont appropriés et les ont inscrits dans notre charte républicaine. En cas d'alternance politique, on peut penser qu'ils seront durables, du fait même qu'ils soient votés. Par ailleurs, ces objectifs ne sont pas une invention de la classe politique. Ils sont le fruit des tables rondes du Grenelle qui ont rassemblé les membres de la société civile, c'est-à-dire le patronat, les partenaires sociaux, les associations de protection de l'environnement, les collectivités territoriales et l'Etat. Pour une fois, s'est produite une sorte d'osmose entre une volonté émise par la société et des textes relayés par les pouvoirs politiques ! Les politiques ne nous ont pas donné d'objectifs à cours terme, comme ils en ont souvent l'habitude. Ici, l'objectif est à 2050. Nous sommes inscrits dans une longue durée. Voilà globalement un paysage assez rare !

Les chefs d'entreprises peuvent en déduire que les conditions sont réunies pour que nous investissions, sur les hommes et leur formation, sur les techniques et les matériaux.

Ce plan bâtiment va conduire à des progrès assez rapides concernant les bâtiments neufs. Il va assez vite aussi monter en difficulté, car à l'horizon 2021, nous construirons des bâtiments à énergie positive. On peut aisément penser que l'industrie électrique aura là toute sa place. Mais la plus grande part du chantier concerne la rénovation énergétique des bâtiments existants. Là réside ma deuxième observation. Sujet à la fois essentiel et passionnant, car il s'agit de convaincre les détenteurs de ces actifs, tout comme ceux qui les occupent, à investir maintenant afin d'éviter que les charges de demain ne s'envolent. Faute de quoi, et nous savons bien, la facture des charges de chauffage, des bâtiments supportés par les ménages ou les entreprises, augmentera progressivement. Pour éviter cela, il faut agir sur le triptyque, "isolation et ventilation performante", "production de chaleur plus économe", "modification comportementale des occupants". C'est là un énorme défi qui va entraîner de profonds changements.



Philippe Pelletier

« L'entreprise devra être performante dans sa spécialité, et faire preuve d'un regard ouvert sur les spécialités des autres entreprises, afin de devenir prescripteur des autres spécialités. »

Philippe Pelletier

« Pour ceux qui réfléchissent à l'organisation des chantiers, il faut dès à présent imaginer à de nouveaux modes constructifs, à de nouvelles façons d'intervenir ensemble sur le processus de construction ou de rénovation et tous ensemble améliorer la formation des équipes. Il faut y aller tout de suite, même si le programme se déroulera sur les 2 générations à venir. » Philippe Pelletier

« Le secteur des énergies renouvelables représente un peu plus de 10 % de l'énergie globalement consommée en France, soit 17 Mtep. Il reste encore à progresser de 20 Mtep pour atteindre les objectifs du Grenelle. »

Jean-Louis Bal

Introduire la performance énergétique dans la construction d'un bâtiment, comme dans sa rénovation, correspond à de nombreux changements que j'illustre ici par plusieurs exemples.

Actuellement, les promoteurs érigent des immeubles et cherchent à vendre des surfaces à des acquéreurs, à la recherche d'une situation géographique et d'une exposition... Demain, ces promoteurs vendront aussi des locaux ayant un niveau de performance énergétique. Pour les plus audacieux aujourd'hui, mais certainement pour la plupart d'entre eux demain, ils annonceront cette performance, mais vont aussi la garantir. Cela veut dire que leur métier va changer. Il ne s'arrête plus à la remise des clés. La garantie de performance les obligera à s'impliquer dans l'exploitation de l'immeuble qu'ils ont livré. Ils ne pourront pas l'abandonner sans contrôle. Cet immeuble sera alors doté d'équipements intelligents et ils seront attentifs à la façon dont l'immeuble est utilisé, de façon à ce que la performance annoncée et garantie puisse être au rendez-vous.

Autre exemple, concernant la rénovation d'un bâtiment. Le recours à l'entreprise du bâtiment tel qu'on le pratique aujourd'hui et qui consiste à s'adresser à un corps de métier en fonction de travaux particuliers, peut ne plus être la bonne réponse, à moins que l'entrepreneur sollicité change sa façon de procéder. Imaginons un particulier appelant à son secours un plombier chauffagiste dans le cadre d'une chaudière en panne. Ce dernier devra certes proposer une chaudière plus performante ou associer le système conventionnel de chauffage à une énergie renouvelable. Mais plus que cela, on demandera à ce professionnel de proposer au maître d'ouvrage le recours aux aides financières, fiscales et budgétaires. C'est-à-dire, de mettre en place le dispositif financier qui se présente face au chantier de rénovation. L'entreprise qui interviendra ne devra pas se contenter de prendre en compte le local dans lequel elle installe la nouvelle chaudière, mais de diagnostiquer l'ensemble de la maison, car placer un système de chauffage performant dans une maison non isolée, n'est pas idéal. Ce métier est donc en pleine révolution. Car l'entreprise devra être performante dans sa spécialité, et faire preuve d'un regard ouvert sur les spécialités des autres entreprises, afin de devenir prescripteur des autres spécialités. Cela contribue à assembler ce que l'on appelle le bouquet de travaux, financé à l'aide de l'éco-prêt à taux zéro. Au-delà des mots et des appellations, il se passe là une véritable révolution. Les frontières bougent ! 50 kW/m² par an...

Nous sommes au début d'un processus long et durable. Le cadre juridique dans lequel vous allez pouvoir faire évoluer vos entreprises est un cadre stabilisé qui n'a aucune raison d'être bouleversé. Les conditions sont réunies pour les entreprises industrielles dopent leurs actions de recherche et d'innovation.

Pour ceux qui réfléchissent à l'organisation des chantiers, il faut dès à présent imaginer à de nouveaux modes constructifs, à de nouvelles façons d'intervenir ensemble sur le processus de construction ou de rénovation et tous ensemble améliorer la formation des équipes. Il y a une attente de performance qui ne pourra être assouvie que par des professionnels performants. Tous cela se déroule, non pas dans un contexte d'obligation ou de contraintes, mais dans un contexte où l'adhésion de la société est recherchée. Il faut y aller tout de suite, même si le programme se déroulera sur les 2 générations à venir. C'est là un argument structurant pour que les entreprises organisent leur développement autour de ces marchés nécessairement générateurs de croissance.

Marchés et emplois liés aux secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Jean-Louis Bal décrit l'évolution des marchés et de l'emploi résultant des politiques de développement des énergies renouvelables (ENR) et des actions d'économie d'énergie (AEE). Cette étude menée par l'ADEME couvre la période de 2006 à 2008 et avance des prévisions pour 2009... rapportées à des objectifs pour 2012.

Pour le secteur du bâtiment, les énergies renouvelables concernent l'ensemble des filières : éolien, photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur, bois énergie, hydraulique, géothermie, biogaz, UIOM.

Pour les logements existants, l'amélioration de l'efficacité énergétique touche au bâti et aux équipements énergétiquement performants.

L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire globalement nos consommations d'énergie de 20 % par rapport à la tendance d'ici à 2020. Cela se traduit notamment pour le bâtiment par une réduction de consommation de 40 %. En effet, on note que l'effort porte plus sur le bâtiment que sur les transports. Le secteur des énergies renouvelables représente un peu plus de 10 % de l'énergie globalement consommée (soit 17 Mtep sur 170 Mtep d'énergie consommée). L'objectif, à terme, est d'atteindre la barre de 23 %, en se basant toujours sur l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique. Soit un progrès en perspective de 20 Mtep, dont 7 Mtep relatives à l'énergie électrique d'origine renouvelable, principalement photovoltaïque et éolienne.

Pour la deuxième année consécutive, le rapport Stratégie & Etude de l'Ademe analyse les marchés et les emplois créés en lien avec l'amélioration de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, toujours dans la perspective du Grenelle de l'environnement. Les chiffres établis permettent d'apprécier la situation des emplois effectivement créés par rapport à des objectifs fixés pour 2012. Ces objectifs sont scénarisés en rapport aux objectifs mêmes du Grenelle de l'environnement.



Jean-Louis BAL

<< En matière d'emplois directs, ce sont 181 000 professionnels qui ont été impliqués en 2008 dans les ENR et les améliorations d'efficacité énergétique dans le résidentiel. >>

Jean-Louis Bal

<< Le marché de l'amélioration énergétique des logements, notamment grâce à l'Eco PTZ et aux financements spécifiques dans le cadre du plan de relance, devrait porter les prévisions de croissance à + 5,3 % pour l'année 2009, tandis que le marché global de l'amélioration du logement est quant à lui en recul. >>

Jean-Louis Bal

<< En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, le taux d'augmentation des emplois est inférieur à celui des marchés et les interventions sur le bâti, soit 86,4 % des emplois, progressent moins vite que celui des équipements domestiques énergétiquement performants. >>

Jean-Louis Bal

<< Avec la baisse des besoins thermiques et la prise en compte des exigences de santé, l'énergie consommée est de plus en plus électrique. >>

Jean-Louis Bal

En 2008, les marchés des ENR et représentait en France 16,7 milliards d'€ avec une progression de + 29 % par rapport à l'année 2007. Pour leur part, les améliorations d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel, s'établissaient à 11 milliards d'€ avec une progression de + 9 %. Après avoir faibli en 2007, la croissance des marchés liés au développement des ENR est repartie fortement en 2008 notamment grâce au photovoltaïque et aux pompes à chaleur.

En matière d'emplois directs, ce sont 181 000 professionnels qui ont été impliqués en 2008 dans les ENR (+ 31 % / 2007) et les améliorations d'efficacité énergétique dans le résidentiel (+ 4 % / 2007). À titre de comparaison, si le domaine des ENR comprenant la fabrication, la distribution et la pose des équipements et production d'énergie marchande représentait 72 600 emplois en France l'année dernière... Il concerne de l'ordre de 280 000 en Allemagne ! La part des emplois liés aux exportations, qui était de l'ordre de 10 % du total en 2007, soit 24 000 emplois, a sensiblement baissé en 2008 à 8 % du fait de la chute des exportations.

Alors que la crise économique avait freiné les progrès de l'amélioration énergétique des logements existants en 2008, l'année 2009 semble relativement épargnée au niveau global des marchés suivis. La progression globale du marché serait de 13,1% à prix constants. Le marché intérieur des équipements relatifs aux ENR marquerait une croissance de + 14,5 %. Cela résulte principalement de la poursuite de la croissance du solaire photovoltaïque, dont la capacité installée au cours de l'année 2009 aurait doublé par rapport à 2008, soit 220 MW. L'étude de l'ADEME montre que la production d'énergie renouvelable continuerait à progresser bien qu'à un rythme inférieur : les taux de croissance faiblissent dans quasiment tous les domaines.

Dans une conjoncture de travaux de rénovation / amélioration défavorable, estimé de - 1,5 à - 2,6 %, les marchés de l'amélioration énergétique des logements devraient bénéficier des différentes mesures mises en œuvre. L'Eco PTZ et les financements spécifiques dans le cadre du plan de relance devraient porter les prévisions de croissance à + 5,3 % à prix constant pour l'année 2009 et pour les interventions sur le bâti. Tandis que la part des équipements énergétiquement performants, et les marchés correspondants continueraient à croître vigoureusement.

Les emplois progressent à un rythme légèrement plus élevé que les marchés [amélioration de l'efficacité des transports inclus]. Ce sont les secteurs les plus intensifs en main d'œuvre et en particulier attachés à la réalisation des infrastructures qui progressent le plus. Concernant les équipements pour les ENR, la progression des emplois, soit + 10 %, est pénalisée par la chute des exportations de composants dans les secteurs de l'éolien et du solaire photovoltaïque.

Dans le secteur de la production des énergies d'origine renouvelable, la progression des emplois est de + 8 %. Elle atteint et dépasse 20 % dans la maintenance des systèmes domestiques de production d'ENR, dont les pompes à chaleur et le solaire thermique.

En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, le taux d'augmentation des emplois est inférieur à celui des marchés et les interventions sur le bâti, soit 86,4 % des emplois, progressent moins vite que celui des équipements domestiques énergétiquement performants.

Je dirai en conclusion que les objectifs du Grenelle appellent à plus d'approches globales et plus de compétences multiples, en matière de chauffage, ventilation, isolation, couverture... Le bâtiment doit être perçu comme un système énergétique. Avec la baisse des besoins thermiques et la prise en compte des exigences de santé, l'énergie consommée est de plus en plus électrique. Par ailleurs, l'intelligence dans la conception des systèmes prendra une place de plus en plus importante au sein de l'acte de rénover. Exprimée en coût d'une rénovation énergétique ou d'un bâtiment performant, l'étape de conception devient tout à fait essentielle. D'ailleurs, lorsque l'on souhaite recourir à un bouquet énergétique, cela vaut peut-être la peine, sur un total de près de 30 000 € de recourir à un service d'un ingénieur thermicien ou d'un architecte. Enfin, il y a aujourd'hui nécessité d'aller vers une garantie de résultats.



Jean-Louis BAL et Philippe Pelletier



La profession de “conseiller énergie” qui existe en Allemagne n’a pas d’équivalent en France. Dans nos entreprises, nous nous posons la question de cette couche de compétence et de conseil. A-t-on les moyens de l’intégrer dans nos équipes ? Car il faut être capable de proposer du financement, assorti de mesures fiscales qui évoluent rapidement, être capable de présenter des retours sur investissements... Il faudrait pour cela que je rajoute dans ma structure des compétences que je n’ai pas. Nous sommes pourtant obligés de les avoir aujourd’hui... ou alors de nous appuyer sur des compétences d’études externes et une fois de plus, perdre la valeur ajoutée que nous aurions pu ramener dans nos entreprises. Ai-je les moyens d’avoir en interne les compétences d’un financier, d’un homme du marketing et d’un homme de la performance énergétique ? Faute de cela, sur qui m’appuyer ?

Questions / Réponses de la salle

Malgré le fait que nos entreprises vivent actuellement des situations assez tendues, conseilleriez-vous d’investir largement sur le secteur de la performance énergétique, dès à présent ?

Philippe Pelletier – Il me paraît tout à fait raisonnable de retenir que dans le cadre de ce “temps long”, entre aujourd’hui et 2050, nous devrions effectivement connaître l’ensemble des cycles économiques habituels. Tout cela semble normal dès lors que l’on s’inscrit dans la durée. Il faudra conjuguer dans les entreprises, l’idée d’un projet à long terme avec les vicissitudes du court terme.

Malheureusement, l’aventure de ce projet ne démarre pas actuellement avec un vent portant en matière de dynamisme économique. N’est-ce pas néanmoins le moment d’y aller ? Prenons l’exemple des promoteurs immobiliers, dont la profession a été véritablement sinistrée il y a quelques mois, par le véritable coup d’arrêt sur le secteur du logement. Aujourd’hui, ces mêmes promoteurs sont pour la plupart d’entre eux dans la logique que la sortie de crise se gagnera immédiatement par le choix de la performance. Loin de construire des bâtiments basse consommation plus coûteux que ceux qu’ils construisaient hier, ils les proposent déjà au même prix ! Le fait est qu’ils ont choisi la reprise par la performance en maîtrisant les coûts. Globalement, je dirai que le moment est venu pour les professionnels de changer leurs pratiques, même s’ils se trouvent dans une situation difficile. Ceux qui se lanceront les premiers marqueront leur avance et la garderont.

Jean-Louis Bal – Intégrer ces compétences ? Cela dépend de la taille et des capacités financières de l’entreprise. Mais il faut pouvoir y recourir. Peut-être faut-il que nous y réfléchissions au niveau des pouvoirs publics, car ce n’est pas une habitude de faire appel à ce type de prestation en France dans l’habitat individuel. Si on veut que l’éco-PTZ soit bien utilisé, et surtout assure les performances à la clé, c’est une nécessité.

Philippe Pelletier – Il faut accepter l’idée que nous n’ayons pas réponse à tout pour réaliser ce plan bâtiment. Il y a des choses qui vont se créer. Il y aura peut-être des errements, des professions éphémères qui se créeront et pour certaines qui disparaîtront. Acceptons-le. Mais il y a au travers de tout cela une dominante qui est la même, que l’on soit le propriétaire d’une maison individuelle ou que l’on soit le maire d’une grande ville, une question formulée presque toujours de la même façon : comment faire et par où commence ? Il y a un besoin de méthodologie. Ceux qui sauront exprimer de la méthode répondront aux questions dans les grandes lignes. Ce peut être un professionnel tiers, du type maître d’œuvre, une entreprise générale, un bureau d’information...

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il va falloir convaincre les maîtres d’œuvre, informer les maîtres d’ouvrage et vulgariser les dispositifs d’un point de vue technique. Sur un plan financier et fiscal, l’ADIL [Agence Départementale d’Information sur le Logement] est tout à fait capable de répondre à des demandes. En revanche, sur un plan technique, nous n’avons ni compétence ni savoir-faire. C’est pour nous un problème, car la démarche sur ce terrain est tout à fait nouvelle. Nous recevons des personnes qui veulent savoir précisément où intervenir, où placer le curseur en matière de rénovation : d’abord remplacer les fenêtres ou isoler la toiture ? ... Les usagers ne savent pas par où commencer. Il y a donc un gros travail d’information pour vulgariser et convaincre.

Emmanuel Gravier – Il va donc falloir tous travailler ensemble. Personne n’a toutes les compétences pour pouvoir répondre aux besoins du marché. Il va donc falloir susciter ses besoins et convaincre. Cela nous interpelle, nous installateurs électriciens, car nous ne savons pas tout faire ! Par exemple, la coopération avec les couvreurs est évidente. Certes, les entreprises d’électricité ont des compétences, mais elles doivent trouver leur place dans ce paysage... dans une logique de coopération générale et avec la volonté de travailler ensemble. Nous devons faire preuve de modestie pour comprendre que d’autres professionnels maîtrisent des compétences complémentaires aux nôtres.

Les grands groupes de l’industrie électrique ont déjà une bonne longueur d’avance sur le sujet... avec l’aide de leurs départements stratégie et marketing. À nous de répondre à ce qu’ils ont déjà initié et investi ! À nous aussi, professionnels du bâtiment, de faire preuve d’intelligence, d’audace et d’investissement...

Philippe Pelletier – Il me semble que nous ne devons pas nous tromper sur la nature de la conviction qu’il faut emporter. Car, contrairement à ce que nous estimons généralement, il faut savoir mesurer et comprendre que la société française est en train de suivre une mutation extrêmement rapide. Jusqu’à ce jour, dans le champ du développement durable, les prévisions des décideurs ont toujours sous-estimé la capacité de la société à se mettre en mouvement. Nous sommes aujourd’hui en présence de signaux véritablement spectaculaires. Par exemple, les services marketing des constructeurs automobiles avaient prévu que le bonus automobile inciterait à la décision d’acquérir un véhicule pour 5 à 10 %... Alors que l’on sait aujourd’hui que cette mesure a bougé le marché de 50 % ! Plus récemment, on avait pensé que la crise allait porter un coup de frein au développement des produits alimentaires “bio”. Pourtant, au cours des derniers mois, ce sont les produits “bio” qui se sont le plus développés dans les linéaires des distributeurs, et non les produits ordinaires. Voilà une erreur d’appréciation de plus, sur la capacité et l’envie de la société de se mettre en mouvement. Dans le secteur du bâtiment, nous nous sommes totalement trompés sur la consommation du crédit d’impôts Développement Durable en 2009. Les chiffres qui avaient été annoncés étaient de l’ordre de 1,5 milliards d’euros. Aujourd’hui nous savons que cette mesure coûtera presque le double ! Même remarque concernant l’éco-prêt à taux zéro. Nous n’imaginions pas qu’il y aurait plus de 70 000 dossiers sur l’année 2009 ! La société est très demandeuse de développements durables, en réponse de ses nombreuses angoisses. Mais il faut vaincre cette situation d’attente chez les personnes qui ont besoin d’être rassurées, de comprendre que ça marche, que le résultat annoncé est garanti. D’autant plus que nous sommes actuellement dans une période d’incitation financière assez puissante. Nous avons aussi une conviction à faire partager en matière de méthodologie.



Emmanuel Gravier

Le coût énergétique des charges pour une maison individuelle est inférieur à environ 1 % par an du coût d'acquisition initial. Pourquoi alors ne pas investir dans des mètres carrés supplémentaires plutôt que de procéder à une rénovation énergétique ?

Philippe Pelletier – Des notaires de province, que je réunissais récemment autour du thème de la rénovation énergétique à l'occasion de transactions immobilières, m'ont tous fait part d'un phénomène qu'ils n'avaient jusqu'alors jamais observé. À savoir que des acheteurs découvrant le bilan énergétique de biens immobiliers, renonçaient à leur acquisition. Il n'y a donc plus de rencontre évidente entre une offre et une demande. Cela ne veut pas dire que le vendeur du bien ajuste son prix pour le vendre, mais bien qu'il n'y a pas la rencontre espérée. Nous sommes en train de commencer à voir émerger ce que certains appellent la "valeur verte", c'est-à-dire qu'un actif économe ne vaut pas la même valeur qu'un actif énergivore. Il y a peut-être là un élément de réponse. Ce phénomène commence à se manifester pour les bâtiments tertiaires. Outre Atlantique, une enquête sur 10 000 bâtiments tertiaires a montré qu'un bien économe du point de vue énergétique se louait plus vite et plus cher, qu'un bâtiment ordinaire.

Ce cycle, encore peu répandu, va certainement avoir un impact sur les esprits, plus motivant que le retour sur investissement par les économies de charges. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les prévisions croissantes du niveau de charges. L'augmentation des coûts va rendre de plus en plus difficile l'équilibre financier pour les ménages. Nous avons estimé qu'il y a en France 3,5 millions de personnes qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux frais de chauffage. Ces personnes sont en situation de précarité énergétique !

Jean-Louis Bal – Si les acquéreurs accordent plus de valeur à un bâtiment performant, c'est parce qu'ils sont convaincus que le coût de l'énergie va inéluctablement augmenter. Cela se traduit par la capacité d'investir plus dans un logement performant. Avec les incitations financières qui existent aujourd'hui, malgré les temps de retours sur les économies de charges, il y a un réel intérêt pour les particuliers à investir dans la performance énergétique. L'éco-PTZ équivaut à lui seul à une subvention de 30 %. Il est également cumulable pour 70 % de la population, avec le crédit d'impôts, qui peut apporter une subvention allant de 25 à 50 % suivant les équipements installés. À la condition que les performances soient garanties, il y a donc un véritable intérêt à investir !

Vos rendez-vous 2010

Janvier

Taxe d'apprentissage 2009 : Pensez au CFA Delépine (01.40.55.13.94)
Constitution des Conseils et Bureaux CSEEE, CAE, AFORELEC
Salon de l'apprentissage (15 au 17 janvier)
Diffusion de l'annuaire CSEEE 2010

Février

Interclima+Elec (9 au 12 février)

Mars

Réunion Consuel, GCCP, CSEEE (9 mars)
Portes ouvertes CFA (13 mars)

Avril

Enquêtes CSEEE (désormais annuelles via internet)
Portes ouvertes CFA (10 avril)
Campagne recrutement des apprentis

Mai

Cité bâtisseur à la Villette
Anciens du CFA Delépine (27 mai)
Voyage des adhérents Israël

Juin

Rencontres techniques CSEEE (2 juin)
Assemblée Générale CAE (7 juin)
Salon SIREME (9 au 11 juin)
Nuit du Fusible d'or (22 juin)
Examens CFA

Septembre

Rentrée des apprentis. Derniers recrutements
Sortie du catalogue AFORELEC 2011

Octobre

Colloque CSEEE (19 octobre)
Fête de Noël du Trait d'Union (28 Novembre)

Décembre

Assemblées Générales CSEEE, AFORELEC, CAE (13 décembre)

Ces dates sont sous réserve de modification. Les autres rendez-vous non encore programmés seront annoncés via le Flash Infos.



10 rue du débarcadère - 75017 PARIS
Tél : 01 40 55 14 00
contact@cseee.fr - www.cseee.fr